

MAIRIE
DE
BIRAN
32350

Tél : 05.62.64.61.53
mairiedebiran@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL
de circulation et de stationnement
N° 2026-15

Le Maire de la commune de BIRAN,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1 ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213.4 ;
VU le Code de la Voirie Routière ;
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Considérant la demande par email du 26 mai 2026 de Angélique ETROY, Syndicat Mixte Gers Numérique, BP 50546, 32021 AUCH Cedex 9, pour le compte de Gers fibre, représenté par Jean-Sébastien MASSENEZ qui doit intervenir pour l'implantation d'un poteau 8 m en bois ou composite, au 2800 chemin Bellevue à BIRAN .

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée chemin Bellevue du 26 juillet 2026 au 26 août 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation et les dispositifs nécessaires au respect de ces dispositions seront apposés par Gers fibre .

ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de JEGUN, la Mairie de Biran sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à Biran, le 28 mai 2026
Le Maire,
José-Pierre LOPEZ

